

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2025_115

Séance du 1^{er} décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 1^{er} décembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

Absents excusés :

M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE

M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU

Absent :

M. Louis-Jean de NICOLAÏ

Secrétaire de séance : M. Philippe DELAUNAY

Membres : En exercice : 28
 Présents : 25
 Votants : 27

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le



ID : 072-200077162-20251201-2025_115-DE

• CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AL 1 SIS AVENUE DE LA LIBÉRATION

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1, L2122-1 et suivants et l'article L.2131-1 et suivants ;

VU l'avis des Domaines,

Considérant que le cabinet vétérinaire implanté sur la commune du Lude assure un service indispensable tant pour les animaux de compagnie que pour les élevages du territoire ;

Considérant que sa présence contribue au dynamisme local, à la qualité de vie des habitants et au maintien d'un service de proximité essentiel ;

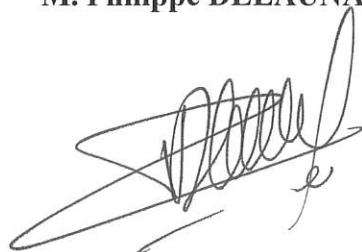
Considérant que cette extension permettrait d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'accompagner le développement d'une activité reconnue comme essentielle pour les administrés et pour l'économie locale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de céder une partie de cette parcelle ;

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité,

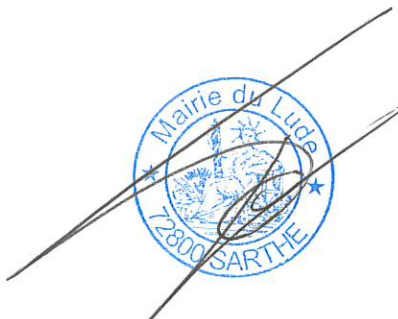
- **DÉCIDE** de céder une partie de la parcelle cadastrée section AL n°1 sise avenue de la Libération, d'une superficie estimée à 975m², la superficie exacte devant être déterminée par un bornage préalable,
- **FIXE** le prix de vente à 7€ le mètre carré,
- **DIT** que les frais afférents au bornage et à la vente seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de la présente opération, et à accomplir toutes les démarches administratives afférentes ;

Le Secrétaire
M. Philippe DELAUNAY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 3 décembre 2025.

Le Maire : Béatrice LATOUCHE



Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 072-200077162-20251201-2025_115-DE